

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS ARRAIOL, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, E. WERFELI.

Absent excusé : B. VIOLETTE pouvoir à B. JACQUEMARD
P. BOULET

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Limours

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 2 – commune,

DECIDE d'accorder, annuellement, l'indemnité de conseil au receveur municipal, au taux en vigueur,

DECIDE d'augmenter de 0,57 % le montant du loyer du logement communal sis 1 place de l'Eglise à compter du 1^{er} octobre 2014,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe et suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

DESIGNE Madame Edwige HUOT-MARCHAND, signataire et déléguée à l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse,

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Limours,

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 50.

En Mairie, le 15 septembre 2014

L'Adjoint au Maire,
Par délégation,

Raymond PESCHEUX